

Huissiers

Réunion du 16 janvier 2002 à la DGCP

Suite aux nombreux problèmes rencontrés avec la mise en place de l'application Thémis, la DGCP a pris la décision (par courrier du 10 janvier) d'autoriser les Huissiers du Trésor Public qui le souhaitent de **poursuivre leurs fonctions avec l'ancien système jusqu'au 31 août 2002**, sauf pour les états mis en interface.

Un premier relevé des anomalies a été dressé, et un inventaire des améliorations à apporter a été discuté. La CFDT a entre autre relayé les interventions des Huissiers du Doubs sur l'état descriptif des difficultés de mise en œuvre de l'application HTP-THEMIS dans sa configuration actuelle ainsi que les remarques et propositions faites par les Huissiers du Rhône pour améliorer l'existant. La DGCP doit mettre en place un comité d'utilisateurs dès le mois de février, et demander à tous les TPG de faire remonter les informations émanant des Huissiers sur le sujet. Une prochaine réunion aura lieu à la mi-février à la DGCP. Il est donc encore temps de faire remonter des informations sur le sujet !

En ce qui concerne le matériel, le parc de micro portables doit être renouvelé dès 2002. La configuration de l'application est à l'étude pour pouvoir utiliser les imprimantes laser du réseau. (ex EPSON 5700). Une priorité a été demandée pour que les interfaces soient mises en application au plus tôt.